SENTHEIM INFOS

octobre 2013

Le mot du maire

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le Parlement, c'est-à-dire le Sénat et l'Assemblée Nationale, est en permanence en train de légiférer dans des domaines très divers et concourt ainsi à un empilement de textes législatifs constituant un véritable maquis administratif qui n'est peut-être pas étranger au manque de dynamisme de la France. D'ailleurs, de manière régulière, chaque gouvernement se croit obliger de lancer un plan de simplification administrative pour corriger les errements des majorités précédentes. Le gouvernement actuel, jouant les gros bras, a même parlé de choc de simplification !
Voici que la ministre de l'égalité des territoires et du logement a présenté un projet de loi pour l'**A**ccès au **L**ogement et un **U**rbanisme **R**énové, dite loi « **ALUR** ».

Le 17 septembre 2013, les députés ont adopté le projet de loi dit « ALUR » avec un article (n°63) dotant « de plein droit » de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme, les communautés d'agglomération et de communes.
Vous n'êtes pas sans ignorer que le plan local d'urbanisme constitue un document important dans lequel la commune définit ses orientations pour l'organisation de son territoire.
C'est une ligne rouge qui a été franchie. Elle remet en cause l'article 72 de la Constitution portant la libre administration des communes. Elle marque un retour en arrière par rapport aux premières lois de décentralisation qui avaient fait des communes les acteurs de leur développement.

C'est aussi une manière déguisée de rogner le pouvoir des conseils municipaux, de le transférer à une structure intercommunale et doter celle-ci de pouvoirs supplémentaires. C'est le début du démantèlement du rôle des communes et d'une forme de mise sous tutelle d'une autre structure.
C'est également une attaque au principe d'organisation des communautés de communes qui définissent librement les compétences qu'elles désirent exercer.
Faut-il rappeler que la communauté de communes est constituée par des communes qui ont choisi de travailler ensemble, au sein souvent d'une aire géographique bien définie, et dont l'administration est assurée par des délégués, représentant les différentes communes.
Il appartient aux communes de définir l'intercommunalité qu'elles souhaitent et non à l'Etat d'imposer en permanence ses choix et diktats. Et les Parlementaires n'ont pas à travailler à l'affaiblissement du rôle des communes, voire à leur disparition.

Les communes demandent à rester maîtres de leurs destins en cohérence avec le développement du territoire. Cette disposition fragiliserait le conseil municipal (quelle que soit la taille de la commune), lui ôtant tout pouvoir de maîtriser le devenir de la commune au sein d'un territoire qui souvent va très au-delà du périmètre intercommunal.
Cette loi « ALUR » affaiblirait le conseil municipal dans son autorité et sa légitimité. Elle ne règle en rien la question de la consommation de l'espace agricole et naturel. Elle mettrait un terme à l'intercommunalité de projet en rigidifiant et accroissant les tensions entre communes en remettant en cause le principe de libre adhésion volontaire.
Enfin, elle n'est pas une réponse au désengagement de l'Etat (moins d'aides aux collectivités, suppression de certains services…) tout en imposant aux collectivités de nouvelles charges sans leur transférer la totalité des financements.
L'élaboration d'un plan local d'urbanisme doit rester communale ce qui n'empêche nullement une réflexion à l'échelle d'un territoire de vie, comme la communauté de communes.

Afin de peser sur ce débat, l'Association des maires ruraux de France a lancé une pétition par voie électronique : « OUI à la libre administration des communes, Non au PLUI obligatoire, pour la suppression de l'article n° 63 de la loi « ALUR ».

Ce sujet sensible fera l'objet d'un débat contradictoire lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin (AMRHR) qui aura lieu à Sentheim, mercredi 16 octobre à 19h30 à l'Amos.

Bernard HIRTH

☏

Pompiers : 18 depuis un poste fixe, 112 depuis un portable
Mairie : 03.89.82.52.03
Ecole élémentaire "Les Tilleuls" : 03.89.82.53.96
Ecole maternelle : 03.89.82.87.17
Presbytère : 03.89.82.52.74

Site Internet : www.sentheim.fr

Bulletin élaboré et imprimé par le comité consultatif communication
Responsable : M. Bernard HIRTH

Ne pas jeter sur la voie publique

ALORS, ROSALA ?

Rosala : Quoi ? Non ? Mais, allo, quoi ? Qu'est-ce que tu as Storki ?
Storki : Je m'ennuie…

R : Ben, occupe- toi, fais quelque chose…
S : C'est tellement vide… Tous ces nids vides !

R : Tu es bête, c'est l'automne. Presque toutes nos compagnes sont parties. Mais moi, j'ai du boulot, je n'ai pas le temps de m'ennuyer comme certains.

S : Ah, bon ? Et qu'est-ce que tu fabriques ?
R : Je dois beaucoup plus me déplacer pour avoir toutes les nouvelles du village. Aujourd'hui, j'ai décidé de ne pas parler de tous les dommages commis dans le village cet été par une bande de casseurs. Ca me gonfle !

S : Il n'y a rien de neuf, au village…
R : Serais-tu aveugle et sourd ? Je crois surtout que tu ne t'intéresses qu'à ta petite personne ! Dimanche dernier, le village était en fête. Ca pullulait carrément !

S : Ce n'est rien de neuf, en été, il y a toujours du monde, le dimanche. Il y avait quelque chose de spécial !
R : Ben, oui : l'inauguration de notre nouveau locataire, tu sais, le monsieur le curé qui habite sous notre nid , dans la maison. C'était vraiment sympa !

S : Bof ! Il n'y a rien eu pour nous !
R : Tu te prends pour le nombril du monde ?... En plus, il y avait une belle journée à la gare. Un mini train à vapeur qui a fait la joie des petits et des grands. C'était super ! Pendant tout l'été, il y avait des animations à la gare. Et, toi, tu n'en sais rien ?

S : A part la fumée… Moi, je n'ai rien remarqué !
R : Tu es un vrai « empêcheur de tourner en rond ». Pour ta gouverne, il y avait aussi une inauguration, rue des Vignes.
S : Quoi ? Ces câbles qui ont été coupés. Tu trouves ça intéressant. M. le maire et M. Danési, dans une nacelle, ça ne m'éclate pas !

R : Je me demande si tu ne devrais pas consulter un psy ? Tu es vraiment bizarre !
S : Je suis malade, j'ai le rhume, je tousse, j'ai mal à la gorge !

R : Tatata… Au lieu de traîner de l'aube à minuit autour des nids vides quand il fait humide, t'as qu'à rester au chaud dans le nid !
S : Moi, je ne fouine pas comme toi. Tout en surveillant les nids, je fais aussi du sport pour rester en forme.

R : Laisse-moi rire…Tu regardes juste s'il n'y a rien à piquer dedans, je te connais trop bien !
S : Tu sais quoi ? « Ferme ta boîte à camembert, garde-la pour ton dessert ! » (NB : ça veut dire : tais-toi).

R : Je me demande si les enfants connaissent encore cette expression ! Et maintenant, t'arrêtes de râler ! La râleuse, c'est moi !
S : Fiche-moi la paix ! En automne, tout le monde ronchonne !

Françoise NAEGELEN alias Rosala la cigogne

ANNIVERSAIRES DES PERSONNES AGÉES DE SENTHEIM

Félicitations et meilleurs vœux aux personnes âgées de **SENTHEIM** qui fêtent leur anniversaire en octobre 2013.

94 ans : Anne (Yvonne) FOLTZ, le 4	7, rue de Mortzwiller,
94 ans : Suzanne WEINGARTEN, le 31	1, rue des Daims,
88 ans : Marguerite FREYTAG, le 20	2, rue Saint Anne,
87 ans : Odette FRANCOIS, le 30	1, rue des Daims,
84 ans : René HATTENBERGER, le 29	68, Grand'rue,
84 ans : Marie Antoinette ADAM, le 18	2, rue des Vignes,
80 ans : Marthe BOESCH, née ILTIS, le 17	16, rue Louis Bian.

DÉCHETTERIE VERTE - HORAIRES AUTOMNE-HIVER

A partir du 1er novembre, la déchetterie verte sera ouverte :

- le **samedi après midi de 14h à 16h,**
- le **mercredi de 9h à 12h**.

Merci de bien vouloir en prendre note.

UN NOUVEAU PRÊTRE POUR LA COMMUNAUTÉ DE PAROISSES

Marc Steck, notre curé depuis 6 ans, a quitté notre communauté de paroisses pour une nouvelle mission dans le Bas-Rhin au sein de la communauté de paroisses du pays du Donon.

Dimanche 22 septembre, nous avons accueilli officiellement Jan Koster, notre nouveau curé à l'église St Georges de Sentheim pour sa messe d'installation.

Lors de la célébration, le curé doyen, Vincent Frechin lui a remis symboliquement le livre de la parole, et les présidents des conseils de Fabrique des 6 paroisses, les clés de leur église.

Pour cette occasion une dizaine de prêtres avait fait le déplacement, et ont concélébré la messe.

Jan Koster résidera dorénavant au presbytère de Sentheim.

Il est né en Pologne dans le diocèse de Cracovie. Il est ordonné prêtre en 1979. Après 7 années passées comme vicaire et un an de formation missionnaire, il part pour le Congo, où il demeurera jusqu'en 1991.

De retour en Europe, c'est en France que Jan va s'installer, dans le diocèse de Toulouse dans un premier temps, puis depuis 2008 en Alsace.

Dans sa lettre de nomination, Monseigneur Grallet, Archevêque de Strasbourg écrit : « Responsable de l'annonce de la Parole de Dieu et de la célébration des Sacrements, vous serez particulièrement soucieux du bien spirituel et de l'unité des paroissiens qui vous sont confiés. Vous aurez à cœur de susciter parmi les laïcs les collaborations nécessaires en vue de faire pleinement face aux nécessités pastorales d'aujourd'hui.

L'éducation chrétienne des enfants et des jeunes, le progrès spirituel des familles seront vos préoccupations dominantes. Enfin vous serez particulièrement attentif à tous ceux qui souffrent, par suite d'épreuves physiques ou morales. »

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre communauté de paroisses et plus particulièrement à Sentheim, et l'assurons de notre soutien et de notre aide dans l'accomplissement de sa mission.

Damien Rollinger
Président du Conseil de Fabrique

CARITAS RÉSEAU SECOURS CATHOLIQUE

Marche populaire de la Solidarité

Samedi 19 et dimanche 20 octobre aura lieu la marche populaire de la solidarité organisée par l'équipe Caritas de Masevaux. Venez nombreux nous soutenir, la totalité des bénéfices est dédiée aux personnes en difficulté de notre secteur.

L'an dernier, nous avons accueilli 1866 marcheurs, nous avons manqué de pâtisseries. C'est pourquoi je me permets au nom de l'équipe de faire appel à toutes celles qui pourraient nous aider en confectionnant soit une tarte soit un gâteau. Par avance, nous vous remercions.

Permanence accueil

Des aides à l'accompagnement scolaire, ponctuellement des aides alimentaires, matérielles ou administratives sont aussi proposées.

Les permanences se tiennent **tous les jeudis de 14h à 16h.**

Accompagnement au retour à l'emploi

L'équipe de Masevaux a mis en place une permanence d'aide au retour à l'emploi, **tous les jeudis de 9h à 11h.** Après un premier entretien, il est possible de prendre rendez-vous pour un accompagnement spécialisé. Des ordinateurs sont mis à disposition pour permettre de faire des recherches d'emploi.

Après-midi convivial

Vous êtes seuls, isolés, venez nous rejoindre, en toute amitié autour d'un café, d'un thé, d'une pâtisserie…, pour un après-midi de convivialité. La prochaine rencontre aura lieu **mardi 20 octobre 2013, de 14h à 16h**, à notre local.

Si vous avez un problème de déplacement, téléphonez-nous au 03 69 29 18 23 ou au 06 89 77 22 80.

Pour l'équipe, Jeannine DEMEY.

CARITAS 11, place des Alliés - cour du Chapitre 68290 - Masevaux Tél. : 03 89 38 04 90 ou 06 89 77 22 80

LISTE ÉLECTORALE

Les personnes nouvellement installées à Sentheim et qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de Sentheim pour 2014, sont priées de se présenter en mairie au plus tard le 31 décembre 2013 avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Nous rappelons que la déclaration d'arrivée en mairie ne vaut pas inscription sur la liste électorale.

LE RÔLE PRIMORDIAL DU RAMONEUR

Le ramonage est régi dans notre département par un arrêté sanitaire issu d'un règlement sanitaire national.

Ce que dit le Règlement Sanitaire Départemental

Les appareils de chauffages, de production d'eau chaude ou de cuisine individuelle, ainsi que leurs tuyaux de raccordement et les conduits de fumée correspondants doivent être vérifiés, réglés et ramonés deux fois par an pour les combustibles liquides et solides et une fois par an pour les combustibles gazeux, avec cette précision : " à l'initiative des utilisateurs ".

A l'entrée en jouissance de chaque locataire ou occupant, le propriétaire ou son représentant doit s'assurer du bon état des conduits, appareils de chauffage ou de production d'eau chaude desservant les locaux mis à leur disposition…

Les appareils de chauffage de cuisine ou de production d'eau chaude ne peuvent être branchés dans les conduits qu'après examen de ceux-ci.

Le ramoneur qui procède à ces examens doit remettre à l'utilisateur un certificat établissant l'étanchéité du conduit dans des conditions normales d'utilisation, sa régularité et suffisance de section, sa vacuité, sa continuité et son ramonage.

Pourquoi cette obligation ?

Du fait du trop grand nombre d'accidents par asphyxie, d'incendies dus à un mauvais entretien des appareils et des cheminées. Des accidents qui fleurissent tous les hivers, mais qui pourraient être évités.

Toutefois le rôle du ramoneur ne se limite pas au simple ramonage. Il constate les anomalies, prodigue de précieux conseils aux usagers, pourvoit par son action à lutter contre les incendies, à préserver l'environnement, à faire des économies d'énergie et j'insiste, à éviter l'intoxication au monoxyde de carbone qui représente chaque année en France 8000 hospitalisations et près de 400 morts.

C'est aux ramoneurs qu'il appartient de vérifier le bon état des conduits de fumée, des calorifères (chaudière, poêle, insert, etc.…), et des tuyaux. Une sécurité pour le particulier, que celui-ci se chauffe au bois, au charbon, au fuel au gaz…

En fait, tout ce qui brûle et entraîne formation de produits de combustion présente un danger : la présence de monoxyde de carbone dans les gaz de combustion, un dépôt de suie sur les parois internes du conduit et notamment le calcin plus couramment appelé bistre qui est un goudron hautement inflammable dès 130°C et qui provoque les feux de cheminées.

Une tâche bien plus importante que ne veut le folklore du « ramoneur porte-bonheur » avec son hérisson en bandoulière.

Certes les nouvelles installations sont la source d'une combustion de meilleure qualité, mais les dépôts que nous retrouvons sur les parois, si faibles soient-ils, sont nocifs. La simple présence d'anhydrides sulfureux et de bien d'autres produits dans les suies donne à celle-ci une considérable capacité de corrosion et de perforation, provocant des dommages irréversibles sur les installations (ex : chaudières) et les conduits de fumées, fussent-ils en inox ou en polymère.

Une cheminée en bon état doit répondre à différents critères :

- d'étanchéité,
- de résistance thermique,
- de distance de sécurité au feu,
- de résistance à la corrosion et aux condensats,
- d'isolation thermique,
- de stabilité,
- de capacité d'extraction des gaz de combustion .

Le débistrage

Un ramonage par les brosses, au cours d'un entretien normal, devrait permettre de dégager les suies. Par contre, le bistre est plus difficile à évacuer.

Un bois en rondins (non fendu) contient après trois ans de stockage encore 30 à 40% d'humidité, contre 15 à 20% pour le même bois débité en quartier et stocké correctement.

Le bistre, responsable des incendies de cheminée provient d'une combustion en défaut d'air ne permettant pas d'arriver en phase de gazéification et provoque une importante distillation dans le foyer (seuil de température trop faible).

En cas de bistre, le ramoneur intervient avec un matériel qui permet d'enlever les dépôts de goudron

Le ramoneur peut également procéder au visionnage interne du conduit pour déceler les anomalies (fissures, joints défectueux) à l'aide d'un appareil de contrôle vidéo.

Ce contrôle vidéo est d'ailleurs préconisé après tout sinistre (selon les textes en vigueur) ou avant toute installation d'un nouveau calorifère.

La caméra directionnelle (avec éclairage intégré) est introduite dans le conduit de fumée, sur toute sa hauteur. Un écran permet le contrôle visuel immédiat et la prise de clichés couleurs

Ce contrôle permet :

- de détecter des fissures dans le conduit de fumée ou des dégradations des tubes sur l'ensemble du tracé,
- de vérifier la vacuité du conduit,
- de fournir une analyse quantitative et qualitative de l'état du conduit de fumée.

L'inspection vidéo doit être réalisée dans des conduits propres (après ramonage) et est **obligatoire après un feu de cheminée ou avant tous travaux, modification ou remplacement de calorifère.**

Détail important encore : une cheminée s'encrasse plus vite lorsqu'elle est peu utilisé ; de quoi bouleverser toutes les idées reçues en matière de ramonage !

L'homme restera toujours un acteur indispensable à la protection de ses congénères.

Le ramoneur travaille la plus belle des matières, il travaille à la protection de l'humain.

C'est pour cette raison qu'il portera encore longtemps Bonheur.

ANIMATIONS ÉTÉ 2013

Avec l'arrivée de l'automne, nous voici aussi au temps des bilans des animations été proposées à Sentheim.

Pas moins de 10 activités culturelles et sportives ont été proposées cette année à Sentheim, de début juillet à fin août, représentant 22,5 journées pour 163 enfants (40 filles, 123 garçons).

Les activités sportives :

- 2 journées de VTT avec les Cyclos de la Doller. Malgré la météo capricieuse les enfants ont apprécié les circuits proposés, leur faisant découvrir des paysages sympathiques, dans une ambiance conviviale.
- 12 demi-journées de Danses Country. C'est la deuxième fois que les enfants ont pu danser sur des rythmes country et proposer un mini spectacle en fin de semaine. Certains se réjouissent déjà de revenir l'année prochaine.
- Les animateurs du club de tennis ont été heureux de voir l'intérêt et l'assiduité dont ont fait preuve les enfants durant les 10 après-midi de stage. Comme chaque année, ils ont terminé la session avec la remise d'un diplôme et d'un cadeau, autour d'une collation.

- 4 demi-journées de pêche à l'étang Marcel. Cette activité proposée depuis de nombreuses années remporte toujours un grand succès. La pêche ayant lieu dans un cadre sympathique et calme, les enfants passent, à les entendre, de « superbes » après-midi. A la fin de la journée, chacun rentre avec une truite récompensant ainsi de longues minutes d'attente à guetter le bouchon.

Les activités culturelles :

- 2 journées d'apiculture. Les enfants ont pu visiter le rucher, et observer les abeilles et la reine au travail ainsi que la miellerie où ils ont découvert le matériel de l'apiculteur et assisté à une démonstration d'extraction de miel et, à la grande joie des plus gourmands, ils ont pu faire une petite dégustation. Chaque enfant est reparti avec une bougie en cire d'abeille fabriquée par ses propres soins.
- Les balades contées ayant remporté du succès l'été dernier, cette activité a été reproposée aux 6-8 ans. Les enfants ont ainsi entendu les histoires des poulettes illustrées par Christian HEINRICH rencontré par les écoles de la vallée, de l'âne Nuage et son compagnon Igor, de Kerity et la maison des contes. Ils ont aussi voyagé jusqu'en Espagne grâce à l'histoire de la cigogne de midi moins le quart, sans oublier les deux livres des inséparables Grand Loup et Petit Loup et d'un monstre pas si terrible que cela.

- L'activité échecs a été maintenue cette année malgré une faible participation pour la semaine de juillet (les enfants ont aussi droit aux vacances...). Pour certains, c'est une véritable découverte, pour d'autres le plaisir de marquer des points : tous les coups étant permis pour battre l'adversaire !
- La maison de la géologie de Sentheim propose chaque année trois activités sur demi-journée. Les enfants peuvent remonter le temps sur le sentier géologique de Sentheim, visiter le sentier minier de Bourbach-le-Bas, comprendre les mystères de la fossilisation et réaliser le moulage d'une ammonite.

Un grand merci à tous les animateurs, qui consacrent chaque année du temps pour faire découvrir ou redécouvrir des activités sportives et culturelles à nos chers bambins. Certains se réjouissant déjà pour l'été prochain.

PLUS DE CÂBLES DANS LE CIEL DU VILLAGE

Pour la dépose symbolique de la ligne moyenne tension qui alimente la haute vallée de la Doller, des riverains des rues des Vignes et des Artisans étaient présents vendredi 13 septembre, devant le transformateur de la rue des Vignes, aux côtés de conseillers municipaux, des représentants des entreprises, de René Danési, président du Syndicat départemental de l'électricité et du gaz du Haut-Rhin, et de Philippe Geoffroy, représentant ERDF Alsace-Franche-Comté.

Photo Guy JORDY

La mise en souterrain de cette ligne moyenne tension qui traverse plusieurs secteurs du village, notamment les rues des Vignes, des Artisans, et Sainte-Anne, était un souhait déjà ancien de la municipalité de Sentheim. Les travaux ont commencé en juillet 2012 et devraient se terminer à la fin de l'année.

« La ligne d'origine date d'une cinquantaine d'années et le but premier est la sécurisation et la remise à niveau du réseau, commente le maire Bernard Hirth. La nouvelle ligne, enfouie sur une longueur de 1500 m, est déjà en service, il ne reste plus qu'à déposer les anciens câbles et les supports, ce qui fera certainement le bonheur des riverains qui ont un ou plusieurs poteaux dans leur jardin… ».

Finalement, le chantier d'origine, lancé par la commune, a donné l'occasion à ERDF de prolonger son programme d'intégration des ouvrages de distribution d'électricité, pour la préservation des paysages. En effet, l'enfouissement sur 2400 m de la ligne de moyenne tension traversant la forêt de Sentheim vers Bourbach-le-Bas, passant par-dessus le Rollenberg, qui vient d'être effectué, devrait être suivi par celui de la ligne vers Lauw et Masevaux.

L'opération chiffrée à 250 000 € HT, subventionnée à 60 % par le Syndicat départemental de l'électricité et du gaz du Haut-Rhin, a été menée en collaboration avec ERDF, et les entreprises Berest, Starter et Lignes et réseaux de l'Est.

Cette manifestation s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité et servi à l'AMOS.

Marcheurs de Sentheim

Sortie pédestre du jeudi 17 octobre 2013

Rendez-vous : place de l'Eglise à Sentheim pour un départ à 9 heures précises.

Itinéraire du matin : Sentheim - berges de la Doller - Guewenheim - Eichwald - Rotebrunnen - Rammersmatt - restaurant « Aux trois sapins ».

Menu : œuf mayonnaise, rôti de porc, nouilles, salade de fruits à 10 Euros hors boissons.

Itinéraire de l'après-midi : Rammersmatt - sentier botanique - Bourbach-le-Bas - Heidenfeld - Eyberg - Vierge du Rollenberg - Chemin de Croix - Sentheim.

Veuillez vous inscrire avant le 12 octobre 2013, dernier délai. Tél. : 03 89 82 56 36.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Samedi	5	octobre	:	portes ouvertes aux « Jardins d'Icare » à Sentheim
Jeudi	10	octobre	:	collecte des ordures encombrantes de 12h à 19h, place du Cimetière
Jeudi	17	octobre	:	marche organisée par « les Marcheurs de Sentheim »
Samedi	19	octobre et	:	
Dimanche	20	octobre	:	marche populaire de la solidarité organisée par CARITAS à Masevaux
Dimanche	27	octobre	:	« train Halloween » organisé par TTDA, gare de Sentheim
Lundi	11	novembre	:	commémoration de l'armistice de 1918
Vendredi	29	novembre et		
Samedi	30	novembre	:	collecte nationale pour la banque alimentaire du Haut-Rhin
Samedi	7	décembre et		
Dimanche	8	décembre	:	marché de Noël organisé par Sentheim Animations, AMOS
Samedi	7	décembre et		
Dimanche	8	décembre	:	« train de Noël » organisé par TTDA, gare de Sentheim
Dimanche	8	décembre	:	concert de la chorale Sainte-Cécile de Sentheim, à l'église

Si vous voulez faire paraître un article dans **SENTHEIM INFOS** (annonce d'une manifestation, description de votre association...), contactez **Marc PERRIN Mairie de SENTHEIM** ou envoyez un courriel à **marc.perrin@estvideo.fr avant le 30 octobre 2013.**

Date de la prochaine parution de SENTHEIM INFOS vers le 9 novembre 2013.